



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE  
DU 7 DECEMBRE 2011**

Le sept décembre deux mille onze (07/12/2011), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le premier décembre deux mille onze (01/12/2011), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Éliane BLÉ, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	BLÉ Éliane - PLISSONNEAU Guy - ROUTHIAU Jean - COUSSEAU Félix - MÉTIVIER Gilbert - ROY Françoise - BARTHELEMY Éric - GUILBAUD Aline - LAVAND Chantal - LÉAUTÉ Stéphanie - MOLLÉ Nathalie - RABILLÉ Laurent - RICHARD Evelyne - ROY Pierre
<u>Absents ou Excusés :</u>	AUBERT Victorien - BABU Myriam - CARADU Claude - GOURRAUD François - JAUNET Christophe
<u>Pouvoirs :</u>	BABU Myriam à GUILBAUD Aline CARADU Claude à MOLLÉ Nathalie JAUNET Christophe à ROY Pierre
<u>Secrétaire de séance :</u>	MÉTIVIER Gilbert

**1 ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

**2 ☞ Commission communication**

**A. Bulletin de décembre**

Monsieur MÉTIVIER informe le conseil municipal que le bulletin sera distribué à partir du 15 décembre. Il comportera 36 pages, certaines d'entre elles sont d'ailleurs présentées (pôle commercial, nouvelles activités et nouveaux installés sur la localité).

**B. Animation de Noël à l'espace La fontaine**

Les commerçants de l'Espace La fontaine et les gérants du café, en collaboration avec le conseil municipal, vont organiser une animation dans la matinée du 18 décembre. A cette occasion un jeu est organisé pour les enfants.

Une « loterie » pour les adultes commence début décembre pour s'achever le 4 janvier.

Pour cela, une circulaire d'information a été adressée aux habitants.

Plusieurs animations sont prévues :

- Orgue de barbarie
- Père Noël
- Balade en calèche
- Maquillage

### **C. Spectacle d'Arbadétorne (chants de Noël)**

Le groupe Arbadétorne donnera un spectacle le 20 décembre dans l'église de la Genétouze.

La participation de la commune se résume en l'organisation de l'information (distribution de tracts, point presse, affiches ...) pour que le maximum d'habitants puissent profiter de ce spectacle de qualité (chants de Nau).

L'entrée est de 8 €.

### **3 ☞ Commission action sociale :**

#### **A. Goûter de Noël**

Les personnes nées avant le 31 décembre 1943 sont invitées au goûter de Noël organisé par le CCAS.

M. Hervé MAROLLEAU animera la soirée, où les enfants des 2 écoles viendront apporter, aux papys-mamies, des cadeaux qu'ils auront fabriqués.

#### **B. Animation Bibliothèque**

Un spectacle de marionnettes se déroulera le mardi 20 décembre à la bibliothèque. Il est destiné aux 3-10 ans.

#### **C. Rencontre intergénérationnelle**

Suite à la Semaine bleue, le centre de loisirs a souhaité renouveler la rencontre avec les personnes âgées.

Aussi, le rendez-vous est pris pour le mercredi 21 décembre, de 10h à 11h30, pour réaliser des pâtisseries de Noël et jouer ensemble.

### **4 ☞ Commission Patrimoine**

#### **A. PRE : précisions**

**Vu** la délibération n° 107/2011 du 5 octobre 2011.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'achat d'un terrain ne peut pas engendrer, de façon systématique, la perception de la participation au raccordement à l'égout (PRE).

Elle propose de modifier, uniquement, la phrase concernant la demande de la P.R.E.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE que la P.R.E. sera demandée lors de l'accord d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable.**

#### **B. Programme voirie – coût maîtrise d'oeuvre**

**Vu** la délibération n° 091/2011 du 7 septembre 2011.

Madame le Maire précise au conseil municipal que le montant estimatif des travaux s'élève à 384.975,84 € H.T.

La rémunération de la S.A.E.T. s'élèvera donc à 22.328,60 € H.T. (5,80% de 384.975,84 €).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND NOTE de cette précision et AUTORISE madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.**

### **C. SYDEV**

**Considérant** que le SyDEV est compétent en matière d'éclairage public,

**Considérant** que la commune a transféré cette compétence pour la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public, d'illuminations et d'éclairage des infrastructures sportives,

**Considérant** à contrario, qu'elle a conservé la compétence pour la maintenance préventive et curative et le fonctionnement des installations précitées,

**Considérant** que le marché de fourniture d'énergie électrique pour l'éclairage public, conclu par le groupement de commande auquel la commune était membre, a pris fin le 31 mars 2011 pour un retour à l'application du tarif réglementé,

**Considérant**, incidemment, que la commune doit elle-même conclure un contrat de fourniture d'énergie électrique pour l'alimentation des infrastructures précitées,

**Considérant** que, dans le cadre du marché ci-dessus mentionné, le SyDEV payait au fournisseur et refacturait aux communes et communautés de commune adhérentes au groupement, les prestations de fournitures d'énergie,

**Considérant** que dans l'attente de la réalisation par la commune, des démarches auprès des fournisseurs pour le transfert des points de livraison, le SyDEV doit continuer de payer au fournisseur et refacturer à la commune ces prestations de fournitures d'énergie pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011 dernier délai,

**Considérant** que dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une convention organisant la gestion comptable et financière par le SyDEV au profit de la commune, du contrat de fourniture d'énergie électrique, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 dernier délai.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la convention proposée et AUTORISE madame le Maire à signer ladite convention.**

## **7 ☞ Commission Urbanisme - finances**

### **A. Pôle commercial – rectification erreurs**

**Vu** la délibération n° 081/2011 du 7 septembre 2011.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été faite concernant la planification des appels de loyers.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE les loyers de la façon suivante :**

- **Du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 30 avril 2012 : 250 € H.T. / mois**
- **Du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 octobre 2013 : 300 € H.T. / mois.**
- **A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013 : 350 € H.T. / mois.**

## **B. Décisions modificatives**

### **1. Commune**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n° 6 présentée.**

### **2. Assainissement**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n° 5 présentée.**

### **3. Tardivières 2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n° 1 présentée.**

## **6 ☞ Personnel**

**Vu** la délibération n° 055/2011 du 4 mai 2011.

**Vu** le contrat à durée déterminée signé le 11 mai 2011 entre la commune et une employée

**Considérant** que cette employée ne bénéficie pas d'avancement d'échelon, du fait de son statut.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'employée sera rémunérée selon l'indice IB.310, les autres termes du contrat restant inchangés et AUTORISE madame le Maire à signer l'avenant au contrat.**

## **7 ☞ Café**

Madame le Maire présente le projet de construction du café.

Le coût estimatif global du projet s'élève à 470.000,00 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

**ADOPTE le projet présenté.**

**CHARGE madame le Maire de procéder à l'appel d'offres.**

**MANDATE madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

**AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents nécessaires**

## **9 ☞ Questions diverses**

### **A. Venue de M. PESNEAU**

Madame le maire rappelle au conseil que le secrétaire général de la préfecture est venu le 28 novembre dans notre localité et a rencontré le bureau municipal.

Cela a été l'occasion d'échanger avec lui sur beaucoup de sujets. Ensuite, une visite du cœur de la commune lui a permis de mieux appréhender la commune.

### **B. Tardivières 1**

Madame le maire informe que la remise des clés des 6 logements locatifs des Tardivières 1 a lieu vendredi prochain 9 décembre.

### **C. Plan d'eau**

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil que le plan d'eau sera vidé le 19 décembre

### **D. Manifestations**

#### **DECEMBRE 2011**

**10 : École Communale - Marché de Noël**

**10 : École Communale - Arbre de Noël**

**15 : C.C.A.S. - Goûter des Aînés**

**16 : École Privée - Arbre de Noël**

**17 : Tennis - Tournoi de Tennis Ballon**

**18 : Espace La fontaine - Animation de Noël**

**31 : Comité des Fêtes - Réveillon**

#### **JANVIER 2012**

**5 : Club "Loisirs & Détente" - Galette des Rois**

**6 : Football - Concours de belote**

**7 : Vél'Oxygen - Galette des Rois**

**8 : Basket - Galette des Rois**

**9 : VŒUX du Conseil Municipal**

#### **Autres manifestations**

- 15 décembre : goûter des aînés
- 18 décembre : animation de Noël – Espace la fontaine
- 20 décembre : spectacle Arbadétorne
- 9 janvier : vœux du maire
- 8 mai : cérémonie à la Genétouze
- 30 juin : Paulo

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

Mercredi 11 janvier 2012

Mercredi 8 février 2012

**Mardi** 6 mars 2012

Mercredi 4 avril 2012

Mercredi 2 mai 2012

Mercredi 6 juin 2012

Mercredi 4 juillet 2012

Mercredi 5 septembre 2012

Mercredi 3 octobre 2012

Mercredi 7 novembre 2012

Mercredi 5 décembre 2012